



# Analyse d'un avocat signé modifier par mon avocat

Par **korbene**, le **11/02/2015** à **19:18**

Bonjour,

j'ai été débouté en appel et notifié le 8/12/14 avec le conseil de mon avocat d'aller en cassation. Mon assurance juridique transmet le dossier à leur avocat auprès de la cour de cassation pour avis. Ayant eu 12000€ art 700, je ne voulais pas prendre le risque. Mon avocat m'envoie par mail l'analyse de son confrère vendredi 6/02 à 19h00, évoque la réserve de celui-ci sur les chances de succès, mais affirme qu'il faut y aller quand même pour mettre la pression sur la partie adverse. Me demande une réponse pour le lundi 1ère heure vu que le délai du dépôt de pourvoi arrivait à échéance lundi 9/02. Alors que le 26/01/15 il m'écrit qu'un pourvoi est déposé!!

Mon assurance me transmet également cette analyse.

Et là je découvre que mon avocat l'a modifiée en enlevant une page et renumérotant les autres. Page où il me prévenait que je risquais 3000 à 4000€ art 700 par partie, il y en a 4 et une amende civile du même montant. Me rappelle ma lourde condamnation art 700 et précise son avis négatif. Pourquoi? A-t-il le droit de modifier une analyse signée et me cacher les risques qu'il me faisait prendre? Je voulais avoir un avis, mais j'ai peur d'aller voir un autre avocat.